

## *R.O.I. Éducation physique à l'I.P.E.S. de Tubize*

### *I.P.E.S. Tubize – Règlement spécifique pour le cours d'éducation physique (E-P)*

La présence et la participation au cours d'éducation physique sont obligatoires pour tous les élèves régulièrement inscrits.

#### **IMPORTANT !**

1. *A titre de prévention, aucun(e) élève n'est autorisé à pénétrer dans les installations sportives et annexes (salle de gym, hall, terrains de sports extérieurs, vestiaires, ...) sans avoir reçu l'accord préalable d'un enseignant en éducation physique.*
2. **Mesures COVID :**  
*Les gestes barrières sont toujours d'application mais le port du masque n'est pas obligatoire pendant les activités physiques. Dans ce cadre, chaque élève respectera scrupuleusement les consignes données par leurs professeurs. Le port du masque reste imposé dans les vestiaires. Le matériel « partagé » (ballons, crosses, raquettes, chasubles, ...) devra être désinfecté après utilisation par les élèves sous la supervision de leurs professeurs (spray et papier mis à disposition).  
 Après s'être changés, à l'issue du cours, les élèves nettoient leur place avec le matériel mis à disposition, sous la supervision de leurs professeurs. Il s'agit d'un geste citoyen afin de rendre la place propre pour les occupants suivant. Les élèves qui le souhaiteront pourront nettoyer la place qu'ils vont occuper en entrant dans le vestiaire.  
 En fin du cours d'éducation physique donné en 4<sup>ème</sup> heure, les élèves se rendent à la salle d'étude pour manger.*

#### – **Équipement**

Préalable :

**Dans le cadre COVID, en cas de perte ou d'oubli, aucun vêtement ne sera prêté soit par l'école soit par un autre élève.**

Tenue sportive en relation avec l'activité sportive proposée :

- . Tee-shirt blanc uni obligatoire (avec le nom et la classe de l'élève -> important en cas d'oubli)  
Prévoir un autre tee-shirt de réserve pour la pratique sportive (uni de préférence).
- . Short ou pantalon de training (ou collant) décent.
- . Une paire de chaussures de type « jogging » et une paire de chaussettes (uniquement pour le cours)
- . Tenir compte de la météo et du lieu où le cours est donné pour le choix de la tenue ; par mauvais temps, prévoir soit un coupe-vent soit un manteau, voire un bonnet, des gants et/ou une écharpe.
- . Par mesure de sécurité, le port de bijoux - mais également de gsm, smartphone, écouteurs et autres - est INTERDIT lors de la pratique sportive.  
Conformément au ROI des établissements provinciaux d'enseignement, l'art.9 interdit aux élèves le port de tout signe ostensible religieux, politique ou philosophique.
- . Le professeur ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable de la perte, de la destruction ou d'un éventuel vol d'un objet de valeur (GSM, MP3, smartphone et autres appareils électroniques, montre, bague, pendentif, argent, ...).

– **Cerificat médical (CM)**

Pour être dispensé du cours d'E-P, seul un certificat médical (C.M.) du médecin sera accepté (un mot des parents au journal de classe sera exceptionnellement toléré pour une dispense d' 1 leçon) ; le C.M. sera remis personnellement au professeur d'E-P. Tout élève dispensé doit assister au cours d'E-P, sur les lieux d'activités (dans la mesure du possible) où une tâche lui sera attribuée : ex : arbitrage, secrétariat lors d'un match, travail écrit en relation avec le cours d'E-P ou sur la santé.

La tâche sera évaluée et ces points feront partie de l'évaluation notée au bulletin.

Pour certains C.M., le médecin sera invité à notifier si certaines activités physiques sont tolérées.

*Rappel :* seul 1 C.M. (ou un motif parental) peut couvrir une absence et/ou une «non-participation active» à une évaluation programmée .Celle-ci sera reprogrammée dans la mesure du possible.

**Le port du masque est obligatoire pour les élèves qui ne participent pas aux activités physiques (C.M. ou pas en ordre).**

## **Evaluation, participation, hygiène/équipement et comportement**

### 1. **Evaluation**

*Les socles de compétences pour le premier degré, les compétences terminales pour les 2èmes et 3èmes degrés constituent les références à prendre en considération.*

<b>Périodes</b>	<b>Points attribués</b>	<b>Productions attendues</b> (En fonction du professeur et de la salle occupée)
<b>P1</b> <b>/30pts</b>	<b>/20 pts</b>	<b><u>Évaluations</u></b> : Niveau de compétences atteint dans les 3 domaines spécifiques à l'éducation physique *
	<b>/5 pts</b>	<b><u>Hygiène/Équipement</u></b>
	<b>/5 pts</b>	<b><u>Participation</u></b> : engagement, participation active, aide, collaboration, efforts, respect des consignes

<b>Périodes</b>	<b>Points attribués</b>	<b>Productions attendues</b> (En fonction du professeur et de la salle occupée)
<b>P2 + P3</b> <b>/60pts</b>	<b>/40 pts</b>	<b><u>Évaluations</u></b> : Niveau de compétences atteint dans les 3 domaines spécifiques à l'éducation physique *
	<b>/10 pts</b>	<b><u>Hygiène/Équipement</u></b>
	<b>/10 pts</b>	<b><u>Participation</u></b> : engagement, participation active, aide, collaboration, efforts, respect des consignes

\*condition physique / habiletés gestuelles et motrices / coopération socio-motrice

## 2. **Participation**

Quel que soit le niveau de l'élève, la participation au cours est essentielle autant pour le développement des aptitudes personnelles que pour le bon déroulement de la leçon.

<b>Pondération de la côte de PARTICIPATION</b>	
<b>4 à 5 points / x2 en P2- P3</b>	- participation dynamique, constructif, aide les autres, organise son groupe,...
<b>3 à 4 points / x2 en P2- P3</b>	- attentif, se met au service du groupe, prend peu d'initiative.
<b>2 à 3 points / x2 en P2- P3</b>	- subit le cours, imite les autres, peu d'effort pour progresser.
<b>1 à 2 points / x2 en P2- P3</b>	- semble hors du cours, n'écoute pas, attitude désintéressée.
<b>0 point</b>	- absences injustifiées, brosse les cours d'E-P, arrivées tardives

## 3. **Hygiène, équipement/savoir-être**

### - **Hygiène** :

Chaque élève veille au respect des règles d'hygiène *en plus des mesures spécifiques liées au COVID*.

Dans ce cadre, il ne sera provisoirement pas autorisé de prendre une douche à l'école.

Nous encourageons toutefois les élèves à se rafraîchir en fin de leçon avec leur propre nécessaire de toilette.

L'utilisation de déodorant sous forme de spray est interdite dans les installations sportives (y compris au vestiaire !) ; les rollers leur seront préférés car moins nocifs pour la santé.

-> au niveau corporel : se munir et utiliser son nécessaire de toilette personnel

-> au niveau alimentaire : disposer de boissons et d'aliments sains (EAU, jus de fruits frais sans additif, boissons lactées, fruits de saison, ...)

-> au niveau des locaux : veiller à la propreté de la salle, vestiaires et installations sanitaires

### - **Équipement** :

Au niveau vestimentaire, disposer d'un équipement propre et personnel (nominatif) à chaque cours ; le sac de sport sera ramené après chaque cours et l'équipement sera lavé régulièrement.

<b>Pondération de la côte du SAVOIR-ÊTRE / hygiène - équipement</b>		
<b>5/5 pts/ x2 P2,3</b>	L'élève respecte TOUS les critères suivants ->	* Se rafraichir pour être propre après chaque leçon * A un équipement propre et personnel à chaque leçon * Respecte les locaux
<b>4/5 pts/ x2 P2,3</b>	L'élève n'a pas respecté 1 critère	
<b>3/5 pts / x2 P2,3</b>	L'élève n'a pas respecté 2 critères	
<b>2/5 pts / x2 P2,3</b>	L'élève n'a pas respecté 3 critères	

<b>Pondération de la cote du SAVOIR-ÊTRE / hygiène - équipement</b>		
<b>1/5 pts / x2 P2,3</b>	L'élève n'a pas respecté 4 critères	(salles/vestiaires) * Respecte le matériel
<b>0/5 point</b>	L'élève n'a pas respecté aucun critère	* Respect de la sécurité (bijoux, montre, appareils électroniques) * Respect du timing du vestiaire
<b>PENALITES</b>	- A chaque manquement cumulé d'un des critères, l'élève perd un point. - En cas d'abus (et/ou selon la gravité) des manquements, des mesures disciplinaires supplémentaires seront envisagées (retenues, ...)	

#### **4. Attitude générale dans l'approche du cours d'éducation physique**

*Une appréciation sera indiquée dans le bulletin :*

**I**(insuffisant) ; **S**(suffisant) ; **B**(bien) ; **TB** (très bien)

Cette appréciation reflètera l'attitude générale de l'élève vis-à-vis du cours, sa motivation et les efforts réalisés pour progresser et maîtriser les compétences visées.

Comme pour les autres cours, le comportement, les notions de **respect** des personnes (condisciples, enseignants, personnel d'entretien, ...), des installations et du matériel mis à disposition des élèves relèveront quant à elle de faits disciplinaires et seront par conséquent transmis à l'éducateur référent via un billet de conduite et indiqué au journal de classe pour informer les parents.

Chaque enseignant mettra également en évidence toute attitude positive d'un(e) élève.

*Les professeurs d'éducation physique de l'I.P.E.S. de Tubize*